

## COMMUNIQUE

### ***COP 22 : POUR UNE CONCRETISATION DE L'ACCORD DE PARIS Y COMPRIS SOCIALEMENT !***

Alors que l'accord de Paris devrait entrer en vigueur quelques jours avant l'ouverture de la COP22 le 7 novembre à Marrakech, pour Force Ouvrière, de nombreuses interrogations demeurent.

Lors de cette COP, FO demandera, aux côtés de la Confédération Syndicale Internationale, une vision prospective claire tant en termes de développement industriel et énergétique que de leurs impacts sur l'emploi. Nous exigeons de la part des Etats des engagements financiers clairs et soumis à un calendrier contraignant ainsi qu'à une évaluation régulière selon des critères précis, en particulier sociaux.

En outre, FO dénonce les mesures d'austérité qui remettent en cause les engagements pris lors de la COP21 à Paris. Nous réclamons la cohérence avec l'Agenda 2030 et notamment l'ODD 8 (Objectif de Développement Durable) sur la mise en œuvre du travail décent, tel que défini par l'Organisation Internationale du Travail.

Plus que jamais, FO rappelle l'importance de l'investissement public dans les politiques environnementales. Il est essentiel que l'énergie et l'eau soient considérées comme des biens publics, devant rester sous contrôle et gestion publics, afin de lutter, entre autres, contre les différentes formes de précarité (qui explosent en France notamment sur le plan énergétique).

Bien que la lutte contre le changement climatique soit nécessaire, elle ne doit pas servir de prétexte au démantèlement des droits fondamentaux et des services publics. Bien au contraire, il n'y aura pas de progrès environnemental sans progrès social et sans respect des droits de l'Homme !

Paris, le 27 octobre 2016

Contacts : **Pascal PAVAGEAU**, Secrétaire Confédéral

☎ 01 40 52 84 45 - 📞 06 76 77 70 39 - ✉ [pascal.pavageau@force-ouvriere.fr](mailto:pascal.pavageau@force-ouvriere.fr)